

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p style="text-align: center;">00 00 00 00 00 00</p> <p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p style="text-align: center;">00 00 00 00 00 00</p> <p style="text-align: center;"><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p style="text-align: center;">00 00 00 00 00 00</p> <p style="text-align: center;"><b>SEANCE DU 30 JUIN 2022</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 39</b>  <b>Ont participé au vote : 56</b>  <b>Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation: 23 juin 2022</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT DEUX</b> et le <b>TRENTE JUIN</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Subvention MAM « Les Colibris »</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 201-22</b></p> <p><b>Secrétaire de Séance : Anne LAUBIES</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Eric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Guy PEIX, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean MAURY, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Nicole BEAUX, Henri GUITART, Raphaël VIGIER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b>  Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT,  Marie-Edith PERAL était représenté par Eric CHATELUS,</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b>  Fernand CABEZA a donné procuration à Anne-Marie CANAL,  Patrice ARRO a donné procuration à Jean-Louis SALIES  Chantal CALVET a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE,  Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES,  Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT,  Eric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Jacques ROUCH,  Géraldine BOUVIER a donné procuration à Nathalie CORNET,  Etienne TURRA a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS,  Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS,  Laurent CHARCOS a donné procuration à Gladys DA SILVA,  Aude VIVES a donné procuration à Pierre SERRA,  Françoise ELLIOTT a donné procuration à Bruno GUERIN,  Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY,  Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE,  Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART,</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b>  Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Johanna MESSEGER, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Gérard QUES, André ARGILES, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>

**Le Président,**

**RAPPELLE** que par délibération du 17 juillet 2017, le Conseil avait décidé d'instituer une subvention « AIDE AU DEMARRAGE » pour favoriser l'installation des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) du territoire.

**PRECISE** que les MAM permettent un maillage intéressant du territoire pour l'accueil du jeune enfant et l'instauration d'horaires « atypiques » sont encouragées afin d'offrir des solutions de gardes nouvelles aux familles.

**PROPOSE** au Conseil, au vu des factures de frais engagés avant ouverture, d'accorder une subvention de 5.000 € à la Maison d'Assistants Maternelles "Les Colibris" située à Los Masos.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**ACCORDE** une subvention de 5.000 € à la Maison d'Assistants Maternelles "Les Colibris".

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, article 6574.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 21 JUIL. 2022

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

